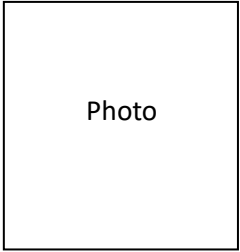




2024 - 2025



Photo

PREMIERE ADHESION

RENOUVELLEMENT

N° de licence :

2e INSCRIPTION PAR FAMILLE 3e INSCRIPTION PAR FAMILLE

NOM : Prénom :

Né(e) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Souhaité E-mail :

Profession, des parents pour un mineur, (facultatif) :

ENTREPRISE (facultatif) :

Demande son adhésion au Judo Club Lavallois et sa licence à la Fédération française de Judo.

A Laval le :

Signature : (des parents si enfant mineur)

1. LICENCE-ASSURANCE, ADHESION à la Fédération 50 € + COTISATION

- 1ere INSCRIPTION / FAMILLE 209 € 199 € 189 €
- 2eme INSCRIPTION / FAMILLE & suivantes - 10 €

€

Versement minimum obligatoire de 50 € à l'inscription. Non remboursable.

*** En cas de désistement, 20 € de frais de dossier seront retenus en sus de la part de la cotisation due.**

Le montant de 50 € est reversé à la Fédération, la ligue et au comité départemental. L'adhésion à France JUDO donne accès gratuitement aux stages & compétitions fédéraux du département, de la ligue - Formations gratuites (arbitrage, Commissaires sportifs) - Délivrance gratuite du passeport éveil - Gratuité des passages de grades (Examen d'Etat) ...

- Benjamin (11-12 ans) Minime (13-14 ans) Cadet (15-17 ans) Junior (18-20 ans)
- Senior (20 ans) Vétéran (30 ans et +)
- Mini poussin (7-8 ans) Poussin (9-10 ans) Eveil JUDO (4-6 ans)
- ETUDIANT (post Bac) : Grandes écoles, université, Enseignement supérieur :

QUOTIENT FAMILIAL PASS SPORT 50€ E.PASS 16 € 35€ Collège 53 ANCV CAF

Autres contremarques (acceptées par le JCL) :

- Virement HELLOASSO Chèque au nom du JCL Espèces
- Paiement x 1 Paiement x 3 Paiement x 10 (uniquement sur HELLOASSO)

2. PARTICIPATION AUX ACTIVITES :

- JUDO ECOLE DE JUDO 6-12 ans EVEIL JUDO KENDO
- JUJITSU JUJITSU BRESILIEN TAISO BODY FORM TAISO TABATA

3. OBLIGATIONS MEDICALES : dès LA PREMIERE SEANCE

- MINEURS**, première licence, renouvellement : **QUESTIONNAIRE DE SANTE** négatif, **attestation**
- ATTESTATION MAJEUR** : pour un renouvellement avec que **QS** négatif.
- CERTIFICAT MEDICAL** à la première prise de licence en tant que **MAJEUR**, ou à 18 ans et à partir de 30 ans, tous les 5 ans, questionnaire de santé positif, je joins le certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo -Jujitsu - JJB - Kendo : Loisir Compétition Taïso Form TAISO CrossFit

VALIDITE
/ / 20..



2024 - 2025

NOM : Prénom :
.....

NOM du représentant légal pour un MINEUR

Droit à l'image

OUI

NON

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal : Ville :

- Autorise la **FFJDA** ou le **JUDO CLUB LAVALLOIS** à me photographier, m'enregistrer ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que la FFJDA ou le JUDO CLUB LAVALLOIS organisent.
- J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de la discipline pratiquée, notamment sur le site de la **FFJDA** ou du **JUDO CLUB LAVALLOIS**, les journaux sportifs, télévisés, ou judo TV, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.
- En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la **FFJDA** ou du **JUDO CLUB LAVALLOIS** qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie **FFJDA** ou le **JUDO CLUB LAVALLOIS** s'engagent à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Date et signature :

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e).

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date et signature du parent/représentant légal :



2024 - 2025

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION à LA PRATIQUE DU JUDO - JUJITSU
LOISIR et/ou COMPÉTITION - Et/ou du TAÏSO**

Articles L 231-1 et L 231-2 du code du sport

À faire remplir obligatoirement par le médecin, à remettre au secrétariat du club, ou, au professeur, avec la fiche d'inscription, **DES LE PREMIER COURS**. Faire signer le passeport sportif FFJDA pour participer aux compétitions.

Je soussigné(e) Docteur :

Certifie avoir examiné ce jour : Madame, Monsieur : (rayez les mentions inutiles)

NOM : PRÉNOM :

COCHEZ LES CASES :

- Son état de santé lui autorise la pratique du JUDO
- Son état de santé lui autorise la pratique du JIU JITSU / JJ BRESILIEN
- Son état de santé lui autorise la pratique du KENDO
- Son état de santé lui autorise la pratique du TAÏSO BODY FORM
- Son état de santé lui autorise la pratique du TAÏSO CrossFit « TABATA »

L'intéressé(e) est en bonne santé et ne présente pas de signe de maladies contagieuses cliniquement décelable et peut être admis en collectivité.

L'intéressée ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo-Jujitsu en Compétition*
**Case à cocher obligatoirement pour pouvoir participer aux compétitions.*

Nombre de cases cochées :

FAIT à DATE.....

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit

SIGNATURE :

CACHET du MÉDECIN OBLIGATOIRE



2024 - 2025

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR* du JUDO CLUB LAVALLOIS

Il précise les conditions d'accueil, par le JUDO CLUB LAVALLOIS, des adhérents mineurs qui lui sont confiés par leurs parents, ou tuteurs légaux, et l'obligation pour chaque adhérent de solliciter et signer sa prise de licence-assurance à la F.F.J.D.A.

1. ENFANTS MINEURS

ARTICLE 1

Le JUDO CLUB LAVALLOIS prendra en charge les enfants mineurs confiés par leurs parents, dix minutes avant l'horaire affiché des cours ou stages, et dix minutes après l'horaire de fin des cours ou stages. En conséquence les parents assurent pleinement la responsabilité de leurs enfants en dehors de cet horaire et du lieu d'animation, notamment lors du trajet

ARTICLE 2

Le JUDO CLUB LAVALLOIS s'engage à prévenir les intéressés de la suppression de cours.

Dans les cas d'un imprévu ne le permettant pas, une communication serait affichée à la porte d'entrée du Le JUDO CLUB LAVALLOIS.

ARTICLE 3

Le JUDO CLUB LAVALLOIS ne peut être tenu responsable des cas d'enfants mineurs quittant les locaux de l'association, à l'insu du professeur ou des responsables de l'association, et échappant ainsi à la surveillance des responsables de l'association.

En cas de désobéissance répétée d'un enfant mineur, le Comité Directeur du JUDO CLUB LAVALLOIS pourra prendre à son encontre une mesure d'exclusion.

2. PRISE DE LICENCE F.F.J.D.A. ET ASSURANCE

ARTICLE 4

Conformément à l'article 3 des statuts du JUDO CLUB LAVALLOIS, chaque adhérent a l'obligation de s'acquitter de sa cotisation annuelle qui comprend également la prise de licence-assurance (non remboursable) à la Fédération Française de Judo. **SI POUR UN CAS DE FORCE MAJEURE, une demande de remboursement était sollicitée, un prorata serait calculé sur le montant de la cotisation, (1/10^e par mois effectué ou commencé) qui resterait acquis au club.**

Cette licence-assurance est obligatoirement demandée et signée par les candidats à l'adhésion au JUDO CLUB LAVALLOIS, pour toute nouvelle inscription ou lors de son renouvellement. (Le Président et les membres du Comité Directeur doivent être licenciés en premier pour déclencher les garanties de l'association chaque début de saison sportive).

La licence-assurance F.F.J.D.A. couvre la responsabilité civile du titulaire, encourue au titre de ses activités au sein de l'association, et apporte les garanties en cas de dommages corporels.

NE PEUVENT DONC FAIRE PARTIE DE L'ASSOCIATION, et participer aux cours, que les personnes ayant signé leur demande de licence-assurance F.F.J.D.A. et à jour de leurs cotisations.

Le JUDO CLUB LAVALLOIS ne peut être tenu responsable de manquements délibérés à cette obligation, avant toute activité au sein du club, et déclinera sa responsabilité en cas d'accident concernant un adhérent dans ce cas.

3. PRISE DE LICENCE F.F.J.D.A. ET ASSURANCE

ARTICLE 5

L'annexe au règlement intérieur du JUDO CLUB LAVALLOIS a été adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 janvier 2001.

Chaque licencié devra en signer un exemplaire qui sera archivé au JUDO CLUB LAVALLOIS.

Mr, Mmereconnait avoir pris connaissance de l'annexe du règlement intérieur du JUDO CLUB LAVALLOIS précisant les conditions d'accueil des enfants mineurs et la prise de licence et assurance F.F.J.D.A.

A LAVAL, le Signature :



Attestation - Questionnaire de santé / QS-Sport Cerfa

**Pour un renouvellement de licence, si le questionnaire de santé est négatif
Dans la limite de validité du certificat médical, de 5 ans.**

A remettre au club

Je soussigné M/Mme Atteste avoir
renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 **et avoir répondu PAR
LA NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.**

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme, en ma qualité de représentant légal de
..... atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-
SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu **PAR LA NEGATIVE** à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.